

PROCES VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} Avril 2019

L'an deux Mil dix-neuf, le lundi premier avril, le Conseil Municipal de la commune de FRETHUN s'est réuni en mairie de FRETHUN, sous la présidence de Monsieur Guy HEDDEBAUX, Maire de FRETHUN, sur la convocation qui lui avait été adressée le 25 Mars 2019.

Sont présents : Guy HEDDEBAUX – Michel BULTEZ – Nadine CHOQUET – Jean Luc BLANQUART – Nicolas CHEVALIER – Martine WISSOCQ – Véronique BLONDEL – Patrick CROMBEZ – Sylvie BOCQUELET - Blandine DENEZ

Sont absents : Mathieu VANMACKELBERG - Catherine PORQUET- Thierry DEROUETTE

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.
Madame Blandine DENEZ a été désignée secrétaire de Séance.

Délibérations

Délibération 2019-16 : Attributions du Conseil Municipal - Délégations de pouvoirs au maire - Modifications

Le CGCT permet au conseil municipal de déléguer au Maire certains de ses pouvoirs pour la durée de son mandat dont la liste est limitativement énumérée par la loi. En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal approuve à l'unanimité en plus de celles déjà délibérées fin 2017 les délégations suivantes au maire :

1. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
2. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
3. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
4. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans condition de limite tarifaire ;
5. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Délibération 2019-17 : Création d'un marché communal hebdomadaire



Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ✓ la création d'un marché sur la commune de Frethun,
- ✓ la fixation du tarif du droit de place par commerçant et payable d'avance au régisseur à:
 - 0,50 € par journée de marché
 - pour un abonnement mensuel à 1,00 €
 - pour un abonnement trimestriel à 2,00 €
 - pour un abonnement annuel à 10,00 €
- ✓ l'approbation du règlement de marché fixant les règles de gestion, de police, d'emplacements et d'hygiène,
- ✓ d'autoriser la signature par Monsieur le Maire des conventions d'occupation du domaine public

Délibération 2019-18 : Taux de promotion pour avancement de grade

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 100% le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Délibération 2019-19 : Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale. Le montant de référence calcul sera celui de l'I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient de 8.

Délibération 2019-20 : Budget 2018 - approbation du compte de gestion

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal décide à l'unanimité de déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2018 du budget principal dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2018.

Délibération 2019-21 : Budget 2018 - approbation du compte administratif

Monsieur BULTEZ Michel, doyen d'âge, préside la séance jusqu'au vote de la présente délibération et présente au conseil - hors la présence de Monsieur le Maire - les résultats du compte administratif 2018. Ce dernier est conforme au compte de gestion et se présente de manière similaire aux décisions budgétaires avec une section de fonctionnement qui regroupe les recettes et les charges de gestion des services y compris les intérêts des emprunts et la section d'investissement où sont regroupées l'ensemble des opérations relatives au patrimoine de la collectivité. Le conseil municipal à l'unanimité - et hors la présence de Monsieur le Maire - approuve le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont repris dans l'annexe ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent
Résultats reportés		163 593.99 €		127 457.75 €		291 051.74 €
Part affectée à l'INV (R1068 de N-1)				1 707 542.25 €		1 707 542.25 €
Opérations propres de l'exercice (taper les dépenses et les recettes)	4 504 768.88 €	5 045 770.22 €	5 304 544.10 €	3 602 854.25 €	9 809 312.98 €	8 648 624.47 €
Totaux	4 504 768.88 €	5 209 364.21 €	5 304 544.10 €	5 437 854.25 €	9 809 312.98 €	10 647 218.46 €
Résultat global de clôture (contraction)		704 595.33 €		133 310.15 €		837 905.48 €

Excédent financement de la section INV	⇒	133 310.15 €	(RVD001)	} Détermination du besoin total de financement de la section INVESTISSEMENT
Besoin de financement de la section INV		0.00 €	(cf état des restes à réaliser)	
Restes à réaliser recettes		141 117.97 €		
Restes à réaliser dépenses				
Excédent total de financement de l'INV	⇒	7 807.82 €	(à couvrir par R1068)	
Besoin total de financement de l'INV				

2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement,

Pour extrait conforme, le

Le Maire de FRETUN

Guy HEDDEBAUX

D'abord, report du besoin de financement de la section INV :

	D001	200 000.00 €	R1068	(couvre D001 et déficit RAR)
133 310.05 €	R001	504 595.33 €	R002	(excédent fonctionnement, après 1068)

Délibération n°2019/19-20-21

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de la quelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

Délibération 2019-22 : Budget 2018 - affectation des résultats

Le conseil municipal adopte et approuve à l'unanimité l'affectation définitive des résultats 2018 du budget principal, comme indiqué ci-après.

Excédent de fonctionnement	:	704 595,33 €
Excédent d'investissement à affecter	:	133 310,15 €
Affectation à l'autofinancement 2019	:	200 000,00 €
Excédent de fonctionnement restant à affecter	:	504 595,33 €

REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

		BUDGET PRINCIPAL
FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE N	541 001.34 €
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES N-1 EN 002	163 593.99 €
	RESULTAT A AFFECTER	704 595.33 €
INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE N	5 852.40 €
	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 EN 001	127 457.75 €
	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N	133 310.15 €
	SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N	-141 117.97 €
	EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT	-7 807.82 €
AFFECTATION EN RESERVES 1068 en investissement = au minimum, couverture du besoin		200 000.00 €
REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002		504 595.33 €
Pour information REPORT DE L'EXCEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT 001		133 310.15 €

Délibération 2019-23 : Taxes ménages - Vote des taux d'imposition 2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2019 (inchangés par rapport à 2018).

Taxe d'habitation	8,65 %
Foncier bâti	10,16 %
Foncier non bâti	20,57 %

Délibération 2019-24 : Budget 2019 - approbation du budget primitif

La section de fonctionnement s'équilibre à : 2 242 300,00 €

La section d'investissement s'équilibre à : 1 150 000,00 €

1) Section de fonctionnement - par chapitre

		BP 2019
Chapitre 011	Charges à caractère général	523 100.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	848 700.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues Fonct	110 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la sect° d'investis.	500 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	61 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	144 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	41 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	12 500.00 €
Total	DEPENSES	2 242 300.00 €

		BP 2019
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté Fonc	504 595.33 €
Chapitre 70	Produits des services	48 000.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 560 313.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	41 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	14 667.00 €
Total	RECETTES	2 242 300.00 €

2) Section d'investissement - par chapitre

		BP 2019
Chapitre 020	Dépenses imprévues Invest	52 000.00 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	150 000.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	7 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	506 717.97 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	467 053.58 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre intérieur section	17 228.45 €
Total	DEPENSES	1 200 000.00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	133 310.15 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonct.	500 000.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	61 000.00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre intérieur section	17 228.45 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	253 189.85 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	235 271.55 €
Total	RECETTES	1 200 000.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2019.

Délibération 2019-25 : Budget 2019 - subventions - attributions et autorisation de signature de la convention

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations suivantes en plus de celles antérieurement délibérées et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à l'allocation de ces dernières :

- ✓ TEAM MPV 28 pour 150.00 € (article 6574)
- ✓ LES JOUETS DE MON ENFANCE pour 1 750.00 € (article 6574)
- ✓ NATURE PROPRE pour 1 000.00 € (article 6574)

Délibération 2019- 26: Durées d'amortissement des subventions d'équipement et des frais d'études non suivis de réalisation

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir :

- les subventions d'un montant supérieur à 20 000 euros en 10 ans ou 15 ans si elles ont été versées à une personne publique. A contrario, les subventions d'un montant inférieur à 20 000 euros seront amorties en une année.
- les frais d'études non suivis de réalisation supérieurs à 1 000 euros en 5 ans. A contrario les frais d'études non suivis de réalisation inférieurs à 1 000 euros seront amortis en une année

Délibération 2019 - 27: Marché de travaux -réfection de la rue de la routièrè / Impasse Pecqueux / Impasse Morel - lancement de la procédure de marché public et approbation du plan de financement

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer un marché public en procédure adaptée ouverte pour les travaux de réfection de la rue de la routièrè, Impasse Pecqueux et Impasse Morel. Ces travaux dont la maitrise d'œuvre sera confiée à un AMO sont estimés à 400 000 € HT et pourront être subventionnés comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant HT	Financier	%	Montant HT
Frais de géomètre (plan topographique)	1 333.33 €	Dotation d'équipement des territoires ruraux	20.00%	80 000.00 €
		Fonds de concours 2019 Agglomération Grand Calais Terres & Mers	6.25%	25 000.00 €
		Département - FARDA	3.75%	15 000.00 €
Assistance à Maitrise d'ouvrage	25 000.00 €	FDE62 (éclairage)	6.65%	26 617.20 €
Travaux (réfection + enfouissement réseaux)	373 666.67 €	FCTVA	16.40%	65 616.00 €
		Autofinancement	46.94%	187 766.80 €
Total	400 000.00 €	Total	100.00%	400 000.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le prestataire retenu les marchés publics et à prendre toute décision relative à leur exécution et à effectuer toute démarche afin d'obtenir des financements.

Délibération 2019 - 28: Marché de travaux -réfection de la rue de la routière - Financement - Fonds de concours Grand Calais

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche afin d'obtenir pour l'année 2019 un financement par fonds de concours de 25 000,00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour les travaux de réfection des voiries de la rue de la routière, Impasse Pecqueux et Impasse Morel.

Délibération 2019 - 29 : Marché de fournitures de repas pour la restauration scolaire 2019/2022 - lancement de la procédure de marché

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer un marché public en procédure adaptée ouverte pour la fourniture de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire des deux cantines municipales, le marché actuel se terminant le 5 juillet 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec le prestataire retenu. Le marché sera lancé pour un an, renouvelable 2 fois. Les prestations débuteront donc à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 soit le 2 septembre 2019 et courront jusqu'au dernier jour de classe 2022. Le montant de la prestation est estimé à 180 000,00 € HT sur la durée totale du marché.

Délibération 2019 - 30 : Convention constitutive du groupement de commandes « Fourniture de services de télécommunication » et désignation d'un représentant et de son suppléant à la commission d'appel d'offres

A l'occasion du renouvellement de leur marché de fourniture de services de télécommunication, le Centre Hospitalier de CALAIS, la Mairie de CALAIS, la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, le C.C.A.S de Calais, Terre d'Opale Habitat, la Mairie de COULOGNE, la Mairie de SANGATTE, la Mairie de MARCK, la Mairie de COQUELLES, la Société publique locale commerce et centre urbain Calais, la Mairie DES ATTAQUES, la Mairie de HAMES BOUCRES, la Mairie de FRETHUN et l'Office de Tourisme Calais Côte d'Opale souhaitent, pour des raisons d'économie, remettre en commun leurs procédures d'achat de fourniture de services de télécommunications pour les années 2020 à 2023. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la constitution de ce groupement de commandes, et autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter la convention formalisant ce groupement. Le conseil municipal désigne Michel BULTEZ en tant que titulaire de la CAO du groupement et Sylvie BOCQUELET en tant que suppléante et autorise Monsieur le Maire à signer avec le prestataire retenu le marché et à prendre toute décision relative à son exécution.

Délibération 2019 - 31 : Rétrocession des voiries, espaces verts et réseaux divers de la « Résidence LES ARGILLIERES ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente à la Commune de FRETHUN par HABITAT HAUTS DE FRANCE des voiries, espaces verts et réseaux de desserte de la : « Résidence LES ARGILLIERES » dans le domaine privé communal à titre gratuit ; décide que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif et autorise Monsieur Michel BULTEZ, 1^{er} Adjoint au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune ; décide de procéder au transfert du domaine privé communal vers le domaine public communal pour les parcelles B1696 - B1698 - B 1675 en nature de voirie. Les frais de procédure seront à la charge de HABITAT HAUTS DE FRANCE.

Délibération 2019 - 32 Règlement Intérieur de la cantine scolaire - modification

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications au règlement intérieur lequel a pour objectif de fixer les règles pour la cantine scolaire. Les modifications portent notamment sur les modalités d'inscription.

Délibération 2019 - 33 : Règlement Intérieur de la garderie périscolaire - modification

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications au règlement intérieur de la garderie communale, dans l'intérêt des usagers et du respect des règles de sécurité. Les modifications portent essentiellement sur les modalités d'inscription.

La séance est levée à 19H25.